

& quand même il y auroit quelque chose que S. M. jugeât être opposée à ses intérêts, cela ne peut néanmoins contrebalancer en aucune manière le danger & les funestes suites qu'on doit attendre d'une guerre, dont l'événement ne répond pas souvent à l'attente.

Sa Majesté ayant bien voulu donner à L. H. P. des marques réitérées de sa prompte inclination pour la Paix, Elles ont non seulement conçu des esperances, mais Elles sont entièrement assurées, qu'il plaira à S. M. d'en donner presentement des preuves convaincantes, en consentant aux conditions proposées pour le rétablissement du repos & de la Paix.

En faisant cela, S. M. augmentera plus sa gloire & sa renommée, que par aucun avantage qu'Elle pourra obtenir par les armes. Sa Majesté plaira extrêmement à toute l'Europe, & donnera une parfaite satisfaction à L. H. P. si Elle veut avoir la bonté de se rendre à leurs instances, & d'accepter lesdites conditions.

C'est dans cette vûe que L. H. P. ont crû qu'Elles ne pouvoient pas donner une preuve plus signalée de leur veneration & de leur amitié envers la personne de S. M. qu'en différant jusqu'à present leur accession à la quadruple Alliance; quoi que leur ardent desir pour le rétablissement de la tranquillité & de la Paix, en quoi leur Etat est intéressé de si près, & la situation presente des affaires, ne leur permissent pas de différer plus long-tems à se retourner à ladite accession, Elles se sont néanmoins réservées le terme de trois mois, dans l'esperance d'avoir une occasion de porter S. M. par leurs bons offices à une fin aussi nécessaire & aussi
desira-